



TEL 05 55 25 41 09 de 9H00 à 12H00

E-mail : [collonges-la-rouge.mairie@orange.fr](mailto:collonges-la-rouge.mairie@orange.fr)

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE 5 MARS 2025**

<b>Nombre de membres du Conseil Municipal</b>		L'an deux mil vingt-cinq, le 5 mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel CHARLOT, Maire.
En exercice	10	<u>Date de convocation</u> : 25 février 2025
Présents	8	<u>Présents</u> : Mesdames Nadou BOUYGUE, Angèle PERRIER, Hélène PRAT, messieurs Michel AYMAT, Nicolas BARBARIN, Michel CHARLOT, Etienne DESSUS DE CEROU, Jean-Claude LAVAL, Éric ROSSIGNOL ;
Pour	9	Excusé : Madame Carole CREMOUX qui a donné procuration à Monsieur Eric ROSSIGNOL.
Contre	-	<u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Etienne DESSUS DE CEROU
Abstention	-	

**Ordre du jour**

2025/03/001	CFU 2024 COMMUNE
2025/03/002	CFU 2024 ASSAINISSEMENT
2025/03/003	CFU 2024 PARKING
2025/03/004	Affectation des résultats 2024 Commune
2025/03/005	Affectation des résultats 2024 Assainissement
2025/03/006	Affectation des résultats 2024 Parking
2025/03/007	Contrat de maintenance logiciel Etat Civil
2025/03/008	Contrat de maintenance Installation protection foudre Eglise
2025/03/009	Avenant n° 1 convention du 29 août 2022 Fondation du Patrimoine
2025/03/010	Convention CDG 19 - mission complémentaire retraite
2025/03/011	Servitude de Passage pour réseau eaux pluviales
2025/03/012	Devis raccordement assainissement collectif Salle Chronotopique

Le PV de séance du 29 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents

Monsieur Etienne DESSUS DE CEROU est nommé secrétaire de séance

L'assemblée délibérante élit son président : Monsieur Etienne DESSUS DE CEROU est élu Président.

#### Préambule :

Le compte financier unique constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion. L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a institué une expérimentation du compte financier unique (CFU) qui s'est déroulée de l'exercice budgétaire 2021 à l'exercice budgétaire 2023. Cette expérimentation a fait l'objet d'un bilan remis par le Gouvernement au Parlement.

Sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

La commune de Collonges-La-Rouge s'est portée volontaire pour mettre en place au 1<sup>er</sup> janvier 2025 le Compte Financier Unique pour les 3 budgets de la Commune.

Monsieur le Maire présente les résultats pour l'exercice 2024 – Budget principal de la Commune

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés			59 227,66		59 227,66	
Opérations de l'exercice	551 710,23	856 422,58	247 580,15	402 855,34	799 290,38	1 259 277,92
TOTAUX	551 710,23	856 422,58	306 807,81	402 855,34	858 518,04	1 259 277,92
Résultats nets 2024		304 712,35		155 275,19		
Résultats de clôture +report		304 712,35		96 047,53		400 759,88
Restes à réaliser			658 897,42	398 250,00	658 897,42	398 250,00
TOTAUX CUMULES	551 710,23	856 422,58	965 705,23	801 105,34	1 517 415,46	1 657 527,92
RESULTATS DEFINITIFS		304 712,35	164 599,89			140 112,46

Monsieur Le Maire quitte l'assemblée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide,

- D'approuver le CFU et les résultats tels que présentés, (échanges avec le Trésor Public)

2025/03/002	CFU 2024 ASSAINISSEMENT
-------------	-------------------------

L'assemblée délibérante élit son président : Monsieur Etienne DESSUS DE CEROU est élu Président.

#### Préambule :

Le compte financier unique constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion. L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a institué une expérimentation du compte financier unique (CFU) qui s'est déroulée de l'exercice budgétaire 2021 à l'exercice budgétaire 2023. Cette expérimentation a fait l'objet d'un bilan remis par le Gouvernement au Parlement.

Sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

La commune de Collonges-La-Rouge s'est portée volontaire pour mettre en place au 1<sup>er</sup> janvier 2025 le Compte Financier Unique pour les 3 budgets de la Commune.

Monsieur le Maire présente les résultats pour l'exercice 2024 – Budget annexe Assainissement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		63 216,24		175 439,79		238 656,03
Opérations de l'exercice	89 484,17	93 999,47	6 005,04	19 722,70	95 489,21	113 722,17
TOTAUX	89 484,17	157 215,71	6 005,04	195 162,49	95 489,21	352 378,20
Résultats nets 2024		4 515,30		13 717,66		
Résultats de clôture +report		67 731,54		189 157,45	192 775,23	256 888,99
Restes à réaliser			192 775,23			
TOTAUX CUMULES	89 484,17	157 215,71	198 780,27	195 162,49	288 264,44	352 378,20
RESULTATS DEFINITIFS		67 731,54	3 617,78			64 113,76

Monsieur Le Maire quitte l'assemblée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide,

- D'approuver le CFU et les résultats tels que présentés, (échanges avec le Trésor Public)

2025/03/003	CFU 2024 PARKING CHAULET
-------------	--------------------------

L'assemblée délibérante élit son président : Monsieur Etienne DESSUS DE CEROU est élu Président

#### Préambule :

Le compte financier unique constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion. L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a institué une expérimentation du compte financier unique (CFU) qui s'est déroulée de l'exercice budgétaire 2021 à l'exercice budgétaire 2023. Cette expérimentation a fait l'objet d'un bilan remis par le Gouvernement au Parlement.

Sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

La commune de Collonges-La-Rouge s'est portée volontaire pour mettre en place au 1<sup>er</sup> janvier 2025 le Compte Financier Unique pour les 3 budgets de la Commune.

Monsieur le Maire présente les résultats pour l'exercice 2024 – Budget annexe Parking

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		194 392,01		53 987,44		248 379,45
Opérations de l'exercice	218 663,77	185 061,55	18 255,80	87 577,98	236 919,57	272 639,53
TOTAUX	218 663,77	379 453,56	18 255,80	141 565,42	236 919,57	521 018,98
Résultats nets 2024	33 602,22			69 322,18		
Résultats de clôture		160 789,79		123 309,62		284 099,41
Restes à réaliser			134 158,12	10 848,50	134 158,12	10 848,50
TOTAUX CUMULES	218 663,77	379 453,56	152 413,92	152 413,92	371 077,69	531 867,48
RESULTATS DEFINITIFS		160 789,79				160 789,79

Monsieur Le Maire quitte l'assemblée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide,

- D'approuver le CFU et les résultats tels que présentés, (échanges avec le Trésor Public)

2025/03/004	Affectation des résultats 2024 Commune
-------------	--

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, ce jour, le CFU de l'exercice 2024, du Budget Commune ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024, constatant que le CFU présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SECTION D' INVESTISSEMENT CA 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024 - Dépenses - Recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-59 227.66		155 275.19	658 897.42 398 250.00	-260 647.42	-164 599.89
FONCT	242 836.87	242 836.87	304 712.35			304 712.35

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	304 712.35
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement au BP (C/1068)	164 599.89
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	140 112.46
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au C/1068	304 712.35
Excédent/déficit à reporter (ligne 002 ou 001)	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide,

- L'affectation des résultats 2024 tels que présentés,

- Les crédits seront inscrits au BP 2025

2025/03/005	Affectation des résultats 2024 Assainissement
-------------	---

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, ce jour, le CFU de l'exercice 2024, du Budget Commune ; Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024, constatant que le CFU présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SECTION D' INVESTISSEMENT CA 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024 - Dépenses - Recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	175 439.79		13 717.66	195 775.23 0	- 192 775.23	- 3 617.78
FONCT	63 216.24	0	4 515.30			67 731.54

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	<b>67 731.54</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement au BP (C/1068)	3 617.78
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	64 113.76
<b>Total affecté au C/1068</b>	<b>3 617.78</b>
Excédent/déficit à reporter (ligne 002 ou 001)	64 113.76

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide,

- L'affectation des résultats 2024 tels que présentés,
- Les crédits seront inscrits au BP 2025

2025/03/006	Affectation des résultats 2024 Parking CHAULET
-------------	--

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, ce jour, le CFU de l'exercice 2024, du Budget Commune ; Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024, constatant que le CFU présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SECTION D' INVESTISSEMENT CA 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024 - Dépenses - Recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	53 987.44		69 322.18	134 158.12 10 848.50	-123 309.62	0
FONCT	194 392.01	0	- 33 602.22			160 789.79

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	<b>160 789.79</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement au BP (C/1068)	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	160 789.79
<b>Total affecté au C/1068</b>	
Excédent/déficit à reporter (ligne 002 ou 001)	160 789.79

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide,

- L'affectation des résultats 2024 tels que présentés,
- Les crédits seront inscrits au BP 2025

2025/03/007	Contrat de maintenance logiciel Etat Civil
-------------	--

Point ajourné.

2025/03/008	Contrat de maintenance Installation protection foudre Eglise
-------------	--

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de renouveler le contrat de maintenance pour la vérification périodique des protections foudre de l'Eglise Saint Pierre. Ce contrat proposé par la société FRANKLIN SUD OUEST – 5 allée des châtaigniers 19360 Malemort - prévoit la vérification complète, tous les ans, de l'installation foudre composée de l'installation extérieure de protection foudre ainsi que l'installation secondaire par parafoudre. Ce contrat est proposé pour une durée de 4 ans pour une prestation annuelle de 103.26 €HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accepter la proposition de contrat de maintenance pour le logiciel d'Etat Civil auprès de la société FRANKLIN SUD OUEST – 5 allée des châtaigniers 19360 Malemort, pour une durée de 4 ans à compter du 5 mars 2025, pour un montant de 103.26 €HT/an
- De confier à Monsieur Le Maire le soin d'effectuer toute démarche et signer tout document,

Les crédits seront inscrits au BP 2025

2025/03/009	Avenant n° 1 convention du 29 août 2022 Fondation du Patrimoine
-------------	---

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée la convention tripartite signée le 11 novembre 2022 (délibération du Conseil Municipal n°2022/59 du 29 août 2022) entre la fondation du Patrimoine, l'association des Amis de Collonges et la mairie pour la mise en place d'une souscription publique à l'occasion de la mise en sécurité de l'Eglise Saint Pierre.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée les termes de l'avenant n°1

L'article 1 de la convention mentionnée reçoit la nouvelle rédaction suivante :

Les parties décident de lancer une campagne de mobilisation du mécénat populaire ayant pour objectif de recueillir des fonds dans le but de restaurer l'église Saint-Pierre de Collonges-La-Rouge, ci-après dénommé « le projet ». Le coût des travaux s'élève à 156 483.64 €HT. Selon le plan de financement prévisionnel signé ci-joint.

Les travaux seront réalisés en deux tranches, se décompensant comme suit :

- Tranche 1 : Sécurisation du clocher à hauteur de 136 217.64 €HT
- Tranche 2 : Restauration du tableau Calvaire à hauteur de 20 266 €HT.

Les autres termes de la convention sont inchangés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accepter les termes de l'avenant n°1,
- De confier à Monsieur Le Maire le soin de signer tout document et d'effectuer toute démarche pour mener à bien cette décision,
- Désigne Monsieur Etienne DESSUS DE CEROU, 2<sup>ème</sup> adjoint, référent pour la campagne de mécénat populaire.

2025/03/010	Convention CDG 19 - mission complémentaire retraite
-------------	---

Accord de principe pour saisie CST

2025/03/011	Servitude de Passage pour réseau eaux pluviales
-------------	---

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée les travaux afin de modifier le réseau d'eaux pluviales liés aux dérèglements climatiques pour la sécurisation de la maison située au 1004 route de Brive sur les parcelles AH 26 ET 27 ainsi que la RD 38 ; Le propriétaire autorise la commune à procéder à la pose des canalisations d'eaux pluviales (linéaire de 30 m sur une largeur de 3 mètres) sur les parcelles lui appartenant (parcelles AH 352 et 353) ainsi il convient de rédiger une servitude de passage fixant les conditions et les modalités.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accepter les termes de la servitude de passage,
- De confier à Monsieur Le Maire le soin de signer tout document et d'effectuer toute démarche pour mener à bien cette décision,
- Les crédits seront inscrits au BP 2025
- 
- 

2025/03/012

Devis raccordement assainissement collectif Salle Chronotopique

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le raccordement des eaux usées de l'espace chronotopique en cours de construction est en dehors du marché de travaux et qu'il convient de procéder au raccordement.

L'entreprise EIFFAGE a proposé les devis suivants :

- Raccordement au réseau existant, canalisation DN 160 mm profondeur comprise entre 1.00 et 1.50, regard et tabouret pour un montant de 3050.20 €HT soit 3660.24 €TTC
- Surcoût pour sur-profondeur de tranchée à 2.50 - 3.00 m pour un montant total de 6 870.00 €HT soit 8244.00 €TTC

Total raccordement 9 920.20 €HT soit 11904.24 €TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accepter les devis présentés par la Société EIFFAGE pour un montant de 9920.20 €HT,
- De confier à Monsieur Le Maire le soin de signer tout document et d'effectuer toute démarche pour mener à bien cette décision,
- Les crédits seront inscrits au BP 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45.

Le secrétaire de Séance  
Etienne DESSUS DE CEROU

Le Maire  
Michel CHARLOT